

**COMPTE RENDU DE LA PRESIDENTE DU JURY
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES
ORGANISATEUR EN 2016 DU CONCOURS
D'AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE**

Le concours d'auxiliaire de soins a été organisé en 2016 par le Centre de gestion des Landes en partenariat avec les centres de gestion de la Dordogne, de la Gironde, de Lot et Garonne et des Pyrénées Atlantiques.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Spécialité ouverte	Nombre de postes	Nombre de candidats admis à concourir	Nombre de candidats présents (%)	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis (% par rapport aux candidats présents)
Aide-soignant	47	156	103 (66 %)	12.75/20	47 (46 %)
Aide médico-psychologique	3	22	10 (45 %)	17/20	3 (30 %)
Total	50	178	113 (63%)	-	50 (44 %)

Les candidats doivent être titulaires :

1) Spécialité aide-soignant :

- soit du diplôme d'État d'aide-soignant,
- soit du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant,
- soit du diplôme professionnel d'aide-soignant,
- soit d'un autre diplôme, certificat ou titre mentionnés aux articles L. 4391-1 à L. 4391-4 du code de la santé publique

2) Spécialité aide médico-psychologique : du diplôme d'État d'aide médico-psychologique. Uniquement pour cette spécialité, sont dispensés de diplôme, les mères et pères d'au **moins trois enfants** qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement et les **sportifs de haut niveau**.

3 candidates ont bénéficié de cette dérogation.

Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'État d'Infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.

STATISTIQUES

(calculées sur la base des renseignements communiqués par les candidats lors de leur inscription)

	Origine géographique des candidats inscrits			Sexe	
	Landes	CDG partenaires	Autres	Hommes	Femmes
Aide-soignant	60	48	48	20	136
Aide médico-psychologique	8	7	7	1	21
Total	68	55	55	21	157

Remarque : Ce concours est présenté par une très grande majorité de femmes (88.2%)
69.1 % des candidats sont originaires des Landes ou des centres de gestion partenaires.

➤ Préparation des candidats :

	/Inscrits	/Lauréats
CNFPT	12.92 %	18 %
Préparation personnelle	70.23 %	66 %
Aucune préparation	8.43 %	2 %
Non renseigné	8.43 %	14 %

Remarque : La majorité des candidats n'a pas suivi de préparation spécifique.

➤ Niveau de diplôme :

Niveau II et plus (Maîtrise, Licence)	2.81 %	-
Niveau III (BTS)	5.06 %	8 %
Niveau IV (Bac)	37.64 %	56 %
Niveau V (CAP, BEP)	53.37 %	36 %
Niveau VI (sans diplôme)	1.12 %	-
Non renseigné	-	-

Remarque : Un grand nombre de candidats possède un diplôme de niveau supérieur à celui du diplôme requis (niveau V).

PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Ce concours se compose d'une unique épreuve orale d'admission.

➤ L'épreuve d'admission

Libellé réglementaire : **Entretien** permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux.
(durée : 15 minutes)

Ces entretiens ont eu lieu les 8, 9 et 10 novembre 2016 à Mont de Marsan.

Compte tenu du nombre de candidats, le jury a été scindé en trois groupes d'examineurs composés d'un représentant de chaque collègue (élu, fonctionnaire territorial, personnalité qualifiée).

Aucun programme réglementaire n'est fixé.

Les examinateurs évaluent :

- les capacités professionnelles du candidat à partir de mises en situation permettant de vérifier les qualités d'écoute et de disponibilité dans la prise en charge de la personne, ses connaissances techniques du métier, notamment la maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité, ainsi que sa capacité à travailler en équipe et à s'organiser
- sa motivation au travers de sa préparation au concours, des formations suivies ainsi que de son projet professionnel
- son aptitude à exercer les missions dans la fonction publique territoriale en maîtrisant notamment les connaissances de base de l'environnement territorial, le fonctionnement des structures, les relations avec les élus et les autres professionnels, le sens du service public, la connaissance des droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les compétences des collectivités territoriales en matière sanitaire et sociale.

Les membres du jury et examinateurs recommandent aux candidats de se préparer à cette épreuve notamment en développant leur intérêt et leur curiosité sur l'environnement professionnel sans se limiter à leur propre établissement. Ils doivent également apprendre à mieux expliciter et illustrer leurs réponses.

Spécialité aide-soignant : Les notes s'échelonnent de 5.08/20 à 17.66/20.

Spécialité aide médico-psychologique : Les notes s'échelonnent de 8.33/20 à 17.5/20.

Le jury de ce concours s'est réuni le 10 novembre 2016 à Mont de Marsan à l'issue des épreuves pour arrêter la liste des candidats admis à ce concours. Tous les postes ont été pourvus.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes.

La présidente du jury, Mme Marie José LAFITTE